

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 16 juin 2017

Jubilé de mariage

Jeudi dernier une délégation communale a rencontré Mme Monique et M. Joseph Barras ainsi que de Mme Rosemarie et M. Jonathan Schnegg afin de leur apporter quelques fleurs mais aussi et surtout les bons vœux des autorités pour leurs 50 ans de mariage. Sincères félicitations à ces 2 couples pour leurs noces d'or.

Délégations

MM Dave von Kaenel et Richard Habegger vont représenter la commune lors de la prochaine assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 28 juin 2017 à Saint-Imier. M. Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale de SASDOVAL, le jeudi 29 juin 2017 à Saint-Imier.

Démission

Le Conseil municipal a pris officiellement connaissance de la démission de Mme Marina Stengel qui quittera ses fonctions de concierge du collège au 31 août prochain. Le Conseil municipal remercie Mme Stengel pour sa collaboration au sein du personnel communal.

Fermeture de l'administration communale

Pendant les vacances d'été le bureau communal fermera du lundi 24 juillet au vendredi 4 août 2017.

Course pédestre VCV

Le Conseil municipal a décidé de verser une contribution de 1'000 francs en faveur de la 18^e édition de la course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret agendée au samedi 2 septembre 2017.

Aide sociale

C'est une somme de Fr. 472'545.15 que la commune doit payer pour l'année 2016 comme part communale à la compensation des charges pour les dépenses d'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Chauffage à distance

L'assemblée communale ayant acceptée le principe de la création d'une société anonyme avec pour but la construction et l'exploitation d'un chauffage à distance, le Conseil municipal rappelle, à tous les propriétaires situés au sud de la ligne de chemin de fer et à la rue Neuve et qui ne se sont pas encore annoncés, qu'ils peuvent encore faire part de leur intérêt auprès de l'administration communale pour ce nouveau système de chauffage. Un formulaire peut être obtenu au bureau communal.

En outre, tous les propriétaires intéressés et ayant déjà rempli ledit formulaire seront contactés personnellement ces prochains mois, une offre en bonne et due forme leur sera proposée.

Le Conseil municipal

Villeret, le 13 juin 2017